



Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis municipal no 52-2016

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 232'000.- (deux cent trente-deux mille francs) pour l'étude de l'aménagement d'une infrastructure parascolaire et préscolaire dans un bâtiment existant.

Composition de la Commission des finances :

Eric Bron	Membre
Bertrand Fahrni	Président
Armand Jost	Membre
Philippe Muggli	Membre - Rapporteur
Markus Roth	Membre

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Quatre membres de la Commission des finances (Cofin) ont rencontré le jeudi 14 avril 2016 Monsieur le Syndic Raymond Bron et Monsieur le Municipal Jean-Pierre Sterchi en charge des écoles. La Cofin remercie Messieurs Bron et Sterchi pour leurs explications concises et l'échange ouvert qui a suivi.

Nos remerciements vont également aux membres des deux commissions ad hoc, qui siégeaient ensemble, les préavis 51 et 52 étant liés.

La Cofin limite la portée de ses réflexions sur les seuls aspects liés aux enjeux financiers de cet investissement, à savoir la tenue des charges et le plafond d'endettement.

2. Analyse de la Commission

Faisant une suite logique au projet d'achat de la parcelle 87/Cugy (préavis 51-2016) , le bâtiment se trouvant sur celle-ci, permettrait d'y aménager une infrastructure parascolaire et préscolaire. Le crédit d'étude du présent préavis permettra d'en vérifier la plausibilité.

Nous avons laissé le soin à la Commission ad hoc d'en étudier les aspects techniques. Nous nous contenterons de relever, que selon les nouvelles normes cantonales en matière de places d'accueil, le Canton vise à pouvoir accueillir 27 % des élèves en 2022 alors qu'à Cugy, si la structure est réalisée dans son ensemble, 41% des besoins seront couverts, donc largement au-dessus des normes imposées par le Canton.

3. Conclusion

Afin de chiffrer le montant du crédit nécessaire à cette étude, d'un montant de CHF 232'000.-, le choix s'est porté sur un bureau d'architecte, qui a déjà eu à travailler sur un projet similaire. Ce crédit d'étude englobe les plans d'aménagement du bâtiment, ainsi que la préparation de toutes les données relatives au coût des travaux nécessaires à une demande de crédit de construction. Si vous acceptez ce préavis ce soir, la nouvelle Municipalité nous présentera le projet cet automne.

Nous avons relevé qu'une variante sera étudiée pour réaliser ces travaux en deux étapes, si la situation financière l'exigeait en favorisant l'UAPE vu les délais accordés par le Canton.

Ce crédit d'étude, sous réserve de son approbation, sera englobé dans le coût total de la construction et fera alors l'objet d'un amortissement selon règles usuelle en la matière.

4. Proposition de la Commission

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 52-2016.

Cugy, le 9 mai 2016

Eric Bron

Philippe Muggli

Bertrand Fahrni

Armand Jost

Markus Roth